

GRAND PRIX JEUNES

6 – 7 août 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

N° de licence : Club :

Index : Catégories : U12 Benjamin Minime

Je suis dans le Mérite Jeunes : oui non Place :

Droit de jeu fédéral obligatoire acquis le / /

Adresse postale :

.....

Numéro de téléphone : E-mail :

Parent, entraîneur ou adulte responsable accompagnant :

N° de mobile :

J'ai pris connaissance du règlement de l'épreuve ci-joint.

Je règle mon inscription de **35€** à l'ordre l'A.S. Golf de Saintonge (comprenant les green-fees de l'entraînement, du tour 1 et 2 et les droits de jeux).

Les engagements se font en ligne [ici](#) avant le mercredi 20 juillet 2022 à 20h00 ou par écrit avant le vendredi 22 juillet 2022 date de réception du courrier, à :

Golf Club de Saintonge
43 route du golf
17100 FONTCOUVERTE

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au
06 81 12 50 24 ou : golf.club.de.saintonge@gmail.com

L'équipe du golf club de Saintonge

GRAND PRIX JEUNES

6 – 7 août 2022

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la Fédération Française de Golf, en règle du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue (ces derniers devront fournir une attestation d'index).

Etre de catégorie Minimes ou moins

Attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace « Licencié ».

Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni **UNIQUEMENT** dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Quotas et Catégories :

Catégorie	Nombre maximal de joueurs autorisés (*)	Garçons : Nombre minimum à prévoir	Filles : Nombre minimum à prévoir	Wild cards
Minimes		9	3	
Benjamins		21	6	
U12		21	6	
Total	144	51	15	14

*En incluant les garçons, les filles et les wild card

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre de leur moyenne de scores en stroke play, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Dans la limite du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de Wild Card. La répartition des 14 Wild Card est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Epreuve « non-fumeur » : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipe, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets : les cadets ne sont pas autorisés.

Chariot électrique : l'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Appareils de mesure de distance : l'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance est interdite.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc. ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

GRAND PRIX JEUNES

6 – 7 août 2022

FORME DE JEU

Stroke play 36 trous – 18 trous par jour : Classement sur l'addition des 2 tours

- Samedi 6 août 2022 : premier tour
- Dimanche 7 août 2022 : deuxième tour

L'entraînement gratuit est prévu le mois précédent en semaine, ou le samedi sur réservation, ainsi que la veille de l'épreuve.

Distances de jeu préconisées : Les distances de jeu seront adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles se rapprocheront des distances indiquées dans le vademecum sportif (paragraphe 3.6-4).

Départs : Lors du 1^{er} tour, le tirage des départs se fera par catégories et par sexe, en respectant l'ordre des index. Les horaires seront communiqués à partir du vendredi 5 août 2022 à midi.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie. En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off en trou par trou. NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (ex : déclarer des co-vainqueurs).

JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire paragraphe 1.2-2-3 du Vademecum).

ENGAGEMENTS

Les engagements se font en ligne [ici](#) avant le mercredi 20 juillet 2022 à 20h00 ou sont à adresser par écrit avant le vendredi 22 juillet 2022 date de réception du courrier, à :

GOLF CLUB DE SAINTONGE
43 route du golf
17100 FONTCOUVERTE

Les inscriptions doivent mentionner les noms, prénoms, adresse et n° de licence et être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à 35 euros (chèque à l'ordre de l'AS golf de Saintonge).

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le vendredi 29 juillet 2022 à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

La liste des joueurs retenus sera communiquée au plus tard 5 jours après la date limite des inscriptions.

GRAND PRIX JEUNES

6 – 7 août 2022

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et /ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement de lutte contre le dopage de la FFGOLF. (Lire § 4.1 du Vade-mecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une

Sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

PRIX

Souvenir offert au vainqueur de chaque catégorie.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou supérieur au nombre de joueurs prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

GRAND PRIX JEUNES

6 – 7 août 2022

AUTORISATION PARENTALE

Pour
PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS
ET MAJEURS PROTEGES
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné (e),(nom et prénom) degré de parenté
..... (père, mère, tuteur, ...) agissant en tant que représentant légal de l'enfant
mineur ou du majeur protégé, nommé ci-dessous :
....., né (e) le/...../.....

autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération Internationale dûment mandatée à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

Nom et prénom de l'enfant :

Ce document sera présenté au préleveur lors du contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2022.

Fait à.....le...../...../..... Signature du représentant légal :.....

Article R 232-52 du Code du Sport

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence.

L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à l'égard du joueur (deux ans de suspension de compétition).

Une copie de cette autorisation doit être conservée par le joueur mineur et devra, le cas échéant, être présentée au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.



GRAND PRIX JEUNES

6 – 7 août 2022



FICHE D'URGENCE MEDICALE

Autorisation parentale d'intervention pour mineur

Je soussigné (e) / nous, (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....

Domicilié (e)(s) au :

.....
.....

autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Golf Louis Rouyer Guillet par l'intermédiaire de l'Association Sportive à prendre toute disposition en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (nom et prénom) né (e) le/...../..... soit orienté (e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

L'association sportive du golf de Saintonge Louis Rouyer Guillet prévendra le représentant légal mentionné ci-dessus dans les meilleurs délais :

N° de téléphone domicile :

N° portable de la mère :

N° portable du père :

N° portable le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

OBSERVATIONS EVENTUELLES : traitement médicaux, allergies, autres observations utiles, ...

Fait à Le

Nom du représentant légal :

Signature du représentant légal :



GRAND PRIX JEUNES

6 – 7 août 2022



DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e), (nom et prénom) degré de parenté
..... (père, mère, tuteur, ...) agissant en tant que représentant légal de l'enfant :

..... né (e) le/...../.....

Autorise le golf Louis Rouyer Guillet et l'Association Sportive du Club à publier les photographies/ diffuser les images prises de mon enfant et de sa personne dans le cadre du Grand Prix Jeunes de Saintes, sans limite de durée, à titre gratuit et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Fait à le/...../.....

Nom du représentant légal :

Signature du représentant légal :

GRAND PRIX JEUNES

6 – 7 août 2022

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

RESTAURATION DU MIDI

Profitez d'une restauration sur place lors de cette rencontre sportive. **Le restaurant du golf**, avec sa salle et sa terrasse, vous accueille tous les midis 7j/7, proposant une carte brasserie.

Réservations conseillées.



HEBERGEMENT

- **Hôtel du Centre** : 1, place Bassompierre – Téléphone 0546941195
- **Hôtel Gril Campanile*** : 1, Boulevard de Recouvrance – Téléphone 0546972525
- **Hôtel les Saveurs de l'Abbaye** : 1, Place Saint Palais – Téléphone 0546944754

Tous ces établissements possèdent un restaurant.

RESTAURATION DU SOIR

- **Restaurant Le Rive Droite** : 72, Avenue Gambetta – Téléphone 0950435925
- **Restaurant Le Procopio** : 5, Rue de la Comédie – Téléphone 0546743191
- **La Crêperie des Elfes** : 12, Rue Saint Michel – Téléphone 0546741755
- **Parc d'amusement et Burger Easy Rider Park** : 5, Impasse de Recouvrance – Téléphone 0546987657